



CONDITIONS GÉNÉRALES 2020-2021
Internat

1. Inscription	2
2. Réinscription	2
3. Paiement unique (pour les nouveaux élèves)	2
3.1 Droits d'entrée	2
3.2 Dépôt de garantie	2
4. Frais annuels	2
4.1 Frais de scolarité et d'internat	2
4.2 Remise sur inscription multiple	2
5. Dépenses supplémentaires	2
5.1 Frais IGCSE	3
5.2 Frais diplôme IB	3
5.3 Uniforme scolaire	3
5.4 Learning Centre	3
6. Paiement des frais	3
7. Facturation trimestrielle	4
8. Conséquences en cas de retard de paiement ou de non-paiement	4
9. Retrait	4
10. Changements de statut	5
11. Présence	5
12. Assurance maladie et accident	5
13. Visa et permis de séjour étudiant	5
14. Utilisation des photos et protection des données	5
15. Responsabilité en matière de dommages et de vol	6
16. Responsabilité générale, acceptation, droit applicable	6
Annexe	7
A1. Résumé des services	7
A2. Résumé des frais (internat en semaine)	9
A3. Résumé des frais (internat complet)	9
A4. Frais liés au Learning Centre	10



1. INSCRIPTION

En remplissant ou en signant le Contrat d'inscription, ou en payant tout ou partie ou la totalité du montant dû indiqué dans les présentes, les parents, le tuteur légal ou la **Partie signataire** concluent un contrat de scolarité avec l'école internationale St Georges et reconnaissent avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions générales pour l'année scolaire 2020-2021.

Les conditions générales régissent le contrat de scolarité et l'ensemble de la relation contractuelle entre la **Partie signataire** et l'école internationale St Georges.

2. REINSCRIPTION

Les élèves actuels sont automatiquement réinscrits pour toutes les années scolaires consécutives, à moins qu'un retrait approprié ne soit accordé conformément aux délais de préavis requis. Veuillez vous reporter aux conditions de retrait (9).

3. PAIEMENT UNIQUE (POUR LES NOUVEAUX ELEVES)

3.1 DROITS D'ENTREE

Les droits d'entrée sont exigibles dans un délai de 10 jours ouvrables à partir du moment où l'élève se voit proposer une place au sein de l'établissement. Ce paiement permet de réserver la place. Il n'est pas remboursable et n'est pas crédité sur les frais du premier trimestre.

Pour les élèves en provenance d'une autre école internationale en Suisse, une réduction de 50 % sera appliquée sur les droits d'entrée.

	Internat en semaine	Internat complet
Y6-Y9	5'000 CHF	5'000 CHF
Y10-Y13	8'500 CHF	8'500 CHF

3.2 DEPOT DE GARANTIE

Un **dépôt de garantie de 4'000 CHF** est obligatoire en plus des frais énoncés ci-haut. Ce dépôt sera remboursé après le départ de l'élève de l'école internationale St Georges et lorsque les sommes dues seront entièrement réglées.

4. FRAIS ANNUELS

Les **élèves en internat complet** restent sur le campus pendant le trimestre entier et rentrent chez eux pour les vacances.

Les **élèves en internat en semaine** passent cinq nuits par semaine sur le campus et rentrent chez eux le week-end.

4.1. FRAIS DE SCOLARITE ET D'INTERNAT

Ces frais couvrent :

- Les dépenses communes liées à la scolarité normale.
- Les dépenses liées à l'internat complet/en semaine, dont la restauration et l'hébergement, et divers services tels que le tutorat et la supervision par les responsables de maison, le nettoyage et l'entretien des chambres et des installations communes, la blanchisserie pour le linge de lit, etc.
- Pour les élèves en internat complet, l'entretien normal des vêtements personnels est également inclus.

Les frais de nettoyage à sec sont facturés séparément.

Veuillez consulter le résumé des services et le résumé des frais en annexe.

	Internat en semaine	Internat complet
Y4 – Y5	54'650 CHF	73'030 CHF
Y6	61'900 CHF	82'530 CHF
Y7	61'900 CHF	82'530 CHF
Y8	74'730 CHF	99'950 CHF
Y9	74'730 CHF	99'950 CHF
Y10	76'700 CHF	102'720 CHF
Y11	76'700 CHF	102'720 CHF
Y12	78'580 CHF	105'740 CHF
Y13	78'580 CHF	105'740 CHF

4.2 REMISE SUR INSCRIPTION MULTIPLE

	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant et plus
Y4 – Y5	1'264 CHF	2'528 CHF	3'792 CHF
Y6	1'270 CHF	2'540 CHF	3'810 CHF
Y7 – Y9	1'580 CHF	3'160 CHF	4'740 CHF
Y10	1'645 CHF	3'289 CHF	4'934 CHF
Y11	1'663 CHF	3'325 CHF	4'988 CHF
Y12 - Y13	1'776 CHF	3'551 CHF	5'327 CHF

5. DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

Certains éléments sont obligatoires, et d'autres peuvent être facturés à la discrétion de l'école une fois que les besoins de l'enfant ont été convenus dans le cadre des conditions d'admission.

Veuillez vous reporter à l'annexe pour consulter ce qui est inclus ou non.

5.1 FRAIS IGCSE

Les frais IGCSE (International General Certificate of Secondary Education) sont fixes et destinés aux élèves de la section IGCSE (années Y10 et Y11). Ces frais couvrent les dépenses directement liées à l'IGCSE ainsi que les frais d'examen et de supervision du mémoire, entre autres.

Y10	250 CHF
Y11	950 CHF

5.2 FRAIS DIPLOME IB

Les frais du baccalauréat international (IB) sont fixes pour les élèves de la section IB (années Y12 et Y13). Ces frais couvrent les dépenses directement liées au baccalauréat international (IB) ainsi que les frais d'examen et de supervision du mémoire, entre autres.

Y12	1'500 CHF
Y13	

5.3 UNIFORME SCOLAIRE

Tous les élèves de l'école St Georges doivent porter un uniforme. Les articles composant l'uniforme sont fournis par l'école et facturés séparément. Il est possible de se les procurer dans la boutique dédiée à l'uniforme.

5.4 LEARNING CENTRE

L'objectif du Learning Centre est de soutenir tout élève ayant besoin d'une intervention à court ou à long terme :

- Élèves aux points forts et aux talents particuliers
- Programme intensif d'anglais spécialisé (ELAP) et aide à l'intégration pour les élèves qui n'ont pas encore les compétences linguistiques nécessaires pour participer au programme d'études
- Élèves ayant des besoins scolaires qui bénéficieraient d'un soutien scolaire régulier pendant la journée ou après l'école
- Élèves ayant besoin d'un soutien scolaire supplémentaire
- Élèves ayant besoin d'un soutien en raison d'une absence due à des engagements sportifs
- Élèves à horaires réduits et/ou suivant des cours de préparation à l'IB de manière autonome
- Élèves aux besoins éducatifs spécifiques

Politique d'admission au Learning Centre

- Les parents doivent suivre la procédure d'admission et sont invités à fournir autant d'informations que possible à l'école. Les parents doivent fournir tout rapport médical et psychologique à l'école pour permettre une évaluation et une prise en charge appropriée. L'école rassemble toutes les informations des rapports et des formulaires de recommandation des enseignants, le cas échéant, et une évaluation supplémentaire aura lieu comme indiqué dans la politique d'admission.
- L'école fournit des conseils sur le programme d'études le plus adapté au candidat. Si nécessaire, lorsqu'un soutien supplémentaire est requis, l'école indique le niveau de soutien nécessaire et les éventuels frais supplémentaires.
- Selon les besoins de l'individu, les élèves des niveaux 2 ou 3 peuvent également s'inscrire au soutien scolaire (niveau 1 ou ELAP niveau 4) et seront facturés en conséquence.
- Les parents comprennent que, dans certains cas, les besoins de l'élève sont identifiés après une évaluation menée par matière du programme scolaire à l'arrivée, ou après une période passée à l'école internationale St Georges.

Veillez consulter l'annexe pour prendre connaissance des frais du Learning Centre.

6. PAIEMENT DES FRAIS

Tous les droits indiqués sur la facture peuvent être payés à l'avance et au plus tard à la date d'échéance.

Il est possible de demander une facturation trimestrielle ou annuelle pour les élèves qui se réinscrivent. Sauf préavis écrit, l'option de facturation sera la même que celle de l'année précédente.

Les « dépenses supplémentaires » sont facturées à la fin de chaque trimestre. Toutes les factures doivent être payées en totalité, sans déduction.

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, en ligne ou par carte de crédit. Des frais de 4 % seront appliqués aux paiements par carte de crédit. Toute réclamation concernant les factures doit être adressée par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant leur réception. En cas d'inscription tardive, les frais sont exigibles à la réception de la facture. Toutes les autres factures doivent être réglées dans les 30 jours.

Aucun remboursement des frais ne peut être demandé en raison d'une absence pour cause de maladie, d'expulsion ou de mesures disciplinaires ou de toute autre circonstance non imputable à l'école.

7. FACTURATION TRIMESTRIELLE

Il s'agit de la méthode employée si aucune indication contraire n'est communiquée à l'école. Les frais annuels sont divisés en trois montants, plus ou moins proportionnels à la durée de chaque trimestre.

Trimestre 1 = 40 % (15 semaines)

Trimestre 2 = 30 % (10 semaines)

Trimestre 3 = 30 % (10 semaines)

Exigibilité des paiements :

Trimestre 1 31/07/2020

Trimestre 2 30/11/2020

Trimestre 3 28/02/2021

Les dates doivent être strictement respectées.

8. CONSÉQUENCES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT OU DE NON-PAIEMENT

Si les frais ne sont pas payés à la date d'échéance, l'élève sera suspendu de l'école, y compris des activités et des examens, et ne pourra pas obtenir son diplôme. Les rapports, diplômes, recommandations ou fiches de notes ne seront pas délivrés tant que toutes les obligations financières des parents n'auront pas été réglées.

Les élèves ne seront suspendus qu'une semaine au maximum de l'internat avant d'être obligés de rentrer chez eux.

Les parents ou la Partie signataire s'engagent à **payer un intérêt annuel de retard de 10 %** pour tout retard de paiement, ainsi que des frais pour l'envoi de rappels (50 CHF pour le deuxième rappel, 100 CHF pour les rappels supplémentaires).

Dans l'éventualité où une famille aurait plus d'un enfant inscrit à l'école internationale St Georges, les conditions énumérées ci-dessus s'appliqueront à tous les enfants.

L'école internationale St Georges a le droit de demander une option de prélèvement automatique pour tous les autres paiements et les parents, les tuteurs ou la Partie signataire acceptent d'en avertir leur banque en conséquence. Les dépenses engagées par l'école internationale St Georges dans le cadre du processus de recouvrement seront facturées aux parents ou à la Partie signataire.

9. RETRAIT

Tout retrait doit être communiqué en remplissant et en signant le formulaire de retrait en ligne (disponible sur notre site Web). Un changement annoncé n'est considéré comme valable que si sa réception a été confirmée par le service des admissions de l'école internationale St Georges.

- Pour quitter l'école à la fin du Trimestre 1 (décembre), un préavis doit être communiqué au service des admissions avant le **1^{er} septembre 2020**.
- Pour quitter l'école à la fin du Trimestre 2 (mars), un préavis doit être communiqué au service des admissions avant le **1^{er} janvier 2021**.
- Pour quitter l'école à la fin du Trimestre 3 (juin), un préavis doit être communiqué au service des admissions avant le **31 mars 2021**.

Si le délai de préavis n'est pas respecté, les frais de scolarité et d'internat du trimestre suivant seront exigibles dans leur intégralité. Aucune exception n'est envisageable.

Si, pour une raison quelconque, les parents décident de retirer leur enfant de l'école avant le début ou en cours de trimestre, aucune demande de remboursement ou de restitution d'une partie des frais de scolarité et d'internat, et des frais fixes dus pour ce trimestre, ne sera prise en compte.

Si un enfant est prié de quitter l'école internationale St Georges en raison d'une infraction grave aux règles et politiques de l'école, les parents seront contactés sans délai. L'élève sera accompagné à l'aéroport par un représentant de l'école, habilité à embarquer l'élève concerné sur le vol qui relie Genève à la ville de résidence des parents.

Les parents doivent venir chercher leur enfant à son arrivée à l'aéroport. L'école s'efforcera de contacter les parents/l'agent/le tuteur légal par téléphone dans un premier temps et par écrit/par e-mail pour organiser le départ de l'élève. Il incombe aux parents/à l'agent/au tuteur légal de veiller à ce que l'école puisse le(s) contacter à tout moment. Les frais de rapatriement des élèves concernés sont à la charge des parents ou de la Partie signataire.

Tous les frais liés à l'exclusion d'un élève seront à la charge des parents ou de la Partie signataire.

10. CHANGEMENTS DE STATUT

Pour être considéré comme valable, tout changement de statut (passage de l'internat complet à l'internat en semaine, ou passage de l'internat à l'externat) doit être demandé par écrit. Les changements doivent être demandés à l'avance dans les mêmes délais que pour un retrait.

Aucun élève n'est autorisé à vivre seul, même s'il a atteint l'âge de la majorité.

Tout changement de statut d'internat (passage en externat) sera automatiquement refusé pendant l'année scolaire. Les autorités suisses locales seront informées de tout changement de statut. Le changement de statut peut entraîner l'annulation d'un permis de séjour.

Aucune aide en matière de visa ou de permis de séjour ne sera offerte aux élèves qui ont changé de statut pour passer de l'internat à l'externat.

11. PRESENCE

Les obligations familiales et sociales ne doivent pas entraver la fréquentation ponctuelle de l'école et le travail régulier. L'absentéisme pour raisons médicales doit être signalé avant 8 heures le jour de l'absence. Les demandes d'absence pour toute

autre raison (familiale, personnelle, etc.) doivent être communiquées par écrit au principal. En cas de refus, l'absence est enregistrée comme une absence non autorisée. **Un élève trop souvent absent de l'école peut être invité à redoubler et, dans des cas exceptionnels, ne pas être en mesure d'obtenir son diplôme.** Pendant les vacances scolaires et les vacances de mi-trimestre, tous les internes doivent rentrer chez eux, rester chez leurs parents ou tuteurs légaux ou s'inscrire à l'un des voyages scolaires prévus. L'internat de l'école est fermé pendant les vacances et jours fériés, à l'exception de l'Ascension et de la Pentecôte. Les élèves en internat en semaine doivent rentrer chez eux le week-end. Ils peuvent demander à rester pour un week-end et devront alors payer des frais journaliers calculés au prorata.

12. ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENT

Tous les élèves en internat complet sont automatiquement inscrits auprès de l'assurance maladie de l'école dès leur inscription.

L'école internationale St Georges ne pourra en aucun cas être tenue responsable du non-respect de ces conditions. Tous les élèves inscrits à l'école internationale St Georges doivent avoir souscrit une assurance maladie et accident valide et conforme aux réglementations du canton de Vaud.

13. VISA ET PERMIS DE SEJOUR ETUDIANT

Afin d'être admis à l'école internationale St Georges, tous les élèves, à l'exception des citoyens suisses, doivent être en possession d'un permis de séjour émis par la Suisse. Sauf autorisation du gouvernement suisse, aucun élève étranger ne peut commencer à suivre les cours sans visa étudiant ou permis de séjour suisse valide pour l'année scolaire complète.

Il incombe entièrement à la famille de demander un visa valide afin de pouvoir entrer en Suisse à des fins d'éducation. Un visa Schengen n'est pas un document valable pour permettre à un élève d'entrer en Suisse et de suivre ses études.

Lors de l'admission, l'école fournit une assistance aux élèves en internat complet pour la demande de permis de séjour temporaire. **Aucun remboursement et aucune réduction ne seront appliqués en cas de refus de visa ou d'arrivée tardive en raison de problèmes de visa. L'école internationale St Georges informera les autorités suisses compétentes qui ont émis le permis de séjour si un élève se retire, change de statut ou est expulsé de l'école.**

14. UTILISATION DES PHOTOS ET PROTECTION DES DONNEES

L'école internationale St Georges prend au sérieux la protection des données et ses responsabilités en matière de traitement approprié et légal des données à caractère personnel en tant que responsable du traitement des données. Nous nous engageons à respecter les obligations légales et les normes pratiques du secteur lors de la collecte, du traitement et du stockage des informations à caractère personnel. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre avis de confidentialité sur notre site Web : <https://stgeorges.ch/terms>

L'école internationale St Georges demande votre consentement ou celui de votre enfant s'il a plus de 13 ans avant d'utiliser les photos de votre enfant prises pendant l'année scolaire à des fins de publicité, de campagne, de promotion de notre école et/ou des écoles du groupe Inspired Education (y compris les publications, la présentation ou la diffusion dans les journaux, sur Internet ou dans d'autres médias).

15. RESPONSABILITE EN MATIERE DE DOMMAGES ET DE VOL

Les dommages aux biens causés par les élèves relèvent de la seule responsabilité des parents, du/des tuteur(s) légal(aux), de la Partie signataire ou de tout élève ayant atteint l'âge de 18 ans.

L'école internationale St Georges décline toute responsabilité en cas de vol, notamment d'effets personnels, d'argent, de documents, de bijoux ou d'autres objets de valeur.

Les parents et l'élève s'engagent à ne tenir en aucun cas l'école internationale St Georges responsable et à couvrir et indemniser immédiatement et intégralement l'école internationale St Georges pour toutes les conséquences et dommages résultant du non-respect de leurs engagements (notamment selon le règlement de l'école et le droit suisse) et de tout acte illégal, aussi minime soit-il, causé intentionnellement ou par négligence par l'élève à tout bien appartenant à la l'école internationale St Georges, à son image et à sa réputation.

16. RESPONSABILITE GENERALE, ACCEPTATION, DROIT APPLICABLE

Pour les internes, le principal et le responsable de l'internat agissent in loco parentis en l'absence des parents de l'enfant.

Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes les conditions générales précédentes. L'école se réserve le droit de les modifier à tout moment et, le cas échéant, en informera les parents.

Une fois le formulaire de candidature signé, les présentes conditions générales sont considérées comme acceptées. Le(s) parent(s), le(s) tuteur(s) légal(aux) ou la Partie signataire acceptent les présentes conditions générales à partir du moment où l'élève est présent à l'école internationale St Georges, même si le contrat n'est pas signé.

La législation suisse est seule applicable à toutes les questions découlant des présentes conditions générales et des accords connexes, quel que soit le pays de résidence des parents ou des tuteurs légaux.

L'école internationale St Georges ne pourra en aucun cas être tenue responsable des coûts ou des dommages dus à un retard ou à une inexécution des présentes conditions générales découlant de toute cause ou événement indépendant de la volonté de l'école, y compris, sans

limitation, la cessation des services prévus par les présentes ou tout dommage en résultant pour l'autre Partie en raison de la fermeture de l'école, d'une panne d'électricité ou de toute autre défaillance mécanique, d'une catastrophe naturelle, d'une épidémie, d'un acte terroriste, d'une action ou d'une recommandation gouvernementale.

L'école internationale St Georges ne sera en aucun cas tenue de rembourser les frais ou autres sommes qu'elle aura reçus en cas de fermeture de l'école pour les raisons susmentionnées.

Si une disposition ou une partie des présentes conditions générales est jugée invalide ou inapplicable, seule cette disposition ou partie particulière, et non l'ensemble des conditions générales, sera inopérante.

Le lieu de juridiction est Montreux, en Suisse. L'école est toutefois habilitée à engager une action en justice devant le tribunal compétent du lieu de résidence des parents ou des tuteurs légaux.

Les présentes conditions générales sont rédigées en français et en anglais. En cas de litige concernant les termes du présent Contrat, la version anglaise prévaut.



ANNEXE

A1. RESUME DES SERVICES

Inclus (sans frais supplémentaires)

- Rapports académiques
- Relevés de notes
- Assurance accident
- Formation complémentaire pour les concours
- Transfert à l'aéroport de Genève/Zurich aux dates d'arrivée/de départ officielles (internat complet uniquement)*
- Supervision des pauses par les enseignants
- Accès Wi-Fi généralisé sur le campus
- Papeterie de classe
- Excursions scolaires
- Restauration avec le personnel
- Studio de fitness
- Sorties éducatives au cours du Trimestre 1 (à partir de la sixième année)
- Orientation IB
- Orientation IGCSE
- Plan éducatif individuel - le cas échéant
- Maison et tuteur individuels
- Événements inter-maisons
- Prix international du duc d'Édimbourg
- Blanchisserie (sauf nettoyage à sec), internat complet seulement
- Prêt de manuels scolaires
- Test Morrisby (Y11 seulement)
- Repas et en-cas obligatoires
- Réunions avec les parents et soirées d'information
- Système de soutien pastoral
- Adresse électronique personnelle de l'école (Élèves des écoles secondaires « Middle School » et « Senior School » **UNIQUEMENT**)
- Évaluation SEN préliminaire - le cas échéant
- Portail des élèves et application mobile
- Bibliothèque de l'école
- Photos officielles de l'école (photo individuelle uniquement)
- Activités et clubs gérés par le personnel de l'école (sur le campus) Juniors de 15:20 à 17:00 et Seniors de 16:30 à 18:00
- Événements sociaux à l'école
- Infirmerie scolaire
- Rapport d'installation pour les nouveaux élèves (après 3 semaines suivant la date de début)
- Club des frères et sœurs, pour les élèves de primaire ayant des frères et sœurs en école secondaire « Senior School » (de 15 h 45 à 16 h 15)
- Projets sociaux d'entreprise
- Programme de leadership pour les élèves
- Conseil scolaire des élèves
- Repas supervisés
- Études supervisées
- Aide à la demande d'un permis de séjour suisse (élèves en internat complet uniquement)
- Manuels scolaires (nécessaires pour les classes, commandés par l'école)
- Tickets pour les productions de l'école
- Orientation universitaire et professionnelle
- Tests normalisés variés - le cas échéant
- Intervenants invités
- Programme hebdomadaire de ski (Y1 et plus plus, Trimestre 2 uniquement)
- Album de promotion

* Dates officielles d'arrivée et de départ

- 30.08.2020, 31.08.2020, 17.10.2020, 25.10.2020, 11.12.2020
- 03.01.2021, 13.02.2021, 21.02.2021, 26.03.2021
- 11.04.2021, 25.06.2021

Non inclus (facturé séparément)

- Transport vers d'autres aéroports que ceux de Genève et de Zurich
- Soutien et conseils psychopédagogiques, le cas échéant, ou autre service de thérapie jugé approprié, comme la physiothérapie, l'orthophonie et la thérapie du langage
- Frais d'examen et d'évaluation
- Autres articles de papeterie
- Clubs de vacances
- Activités et séjours pendant les vacances scolaires
- Frais liés au Learning Centre
- Assurance maladie
- Assistance en langue maternelle
- Cours de musique particuliers
- Cours particuliers
- Clubs privés
- Supplément classe réduite (IB **SEULEMENT**)
- Location d'équipement de ski
- Camp de vacances
- Uniforme et vêtements de sport
- Blanchisserie pour élèves en internat en semaine
- Argent de poche



A2. RESUME DES FRAIS (INTERNAT EN SEMAINE)

	Y4-5	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10	Y11	Y12	Y13
Frais d'admission	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	8'500	8'500	8'500	8'500
Dépôt de garantie	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000
Frais de scolarité et d'internat	54'650	61'900	61'900	74'730	74'730	76'700	76'700	78'580	78'580
Dépenses supplémentaires									
Frais IGCSE						250	950		
Frais diplôme IB								1'500	1'500
Camp de ski et ski en semaine	Inclus								
Clubs gérés par l'école	Inclus								
Autres clubs	Prix sur demande								
Assurance médicale et complémentaire									
Argent de poche									
Pack uniforme	Pack de base de 280 à 510 CHF*								

*Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la liste des prix des uniformes disponible sur le site Web

A3. RESUME DES FRAIS (INTERNAT COMPLET)

	Y4 – Y5	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10	Y11	Y12	Y13
Frais d'admission	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	8'500	8'500	8'500	8'500
Dépôt de garantie	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000
Frais de scolarité et d'internat	73'030	82'530	82'530	99'950	99'950	102'720	102'720	105'740	105'740
Dépenses supplémentaires									
Frais IGCSE						250	950		
Frais diplôme IB								1'500	1'500
Camp de ski et ski en semaine	Inclus								
Clubs gérés par l'école	Inclus								
Autres clubs	Prix sur demande								
Assurance médicale et complémentaire	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700
Argent de poche	De 875 à 1750 CHF								
Pack uniforme	Pack de base de 280 à 510 CHF*								

* Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux frais d'uniforme disponibles sur le site Web

A4. FRAIS LIES AU LEARNING CENTRE

Niveaux de soutien	Type de programme		Frais par année
		Élèves doués et talentueux/Besoins éducatifs spéciaux (SEN)	
Action scolaire		Différenciation en classe	Aucun frais inclus
Groupes d'intervention		Intervention de 6 semaines en petit groupe en lecture, en orthographe ou en mathématiques de base. Les séances se déroulent trois fois par semaine pendant une heure.	150 CHF (par intervention de six semaines)
Niveau 1		Une session de soutien scolaire par semaine au sein du Learning Centre ou d'une classe spécifique. Le format doit être décidé par le responsable du Learning Centre.	2'160 CHF
Niveau 2		Une séance d'intervention d'un spécialiste du soutien à l'apprentissage (soutien social, émotionnel, comportemental, services de conseil, remédiation spécifique de la dyslexie et de la dyscalculie, parole et langage) avec le personnel des besoins éducatifs spécifiques.	3'500 CHF
Niveau 3		Deux heures d'intervention spécialisée prolongée (différences d'apprentissage spécifiques, diagnostics, programmes cognitifs) avec le personnel des besoins éducatifs spécifiques.	6'200 CHF
Niveau 4	ELAP (programme intensif d'anglais spécialisé) pour les élèves n'ayant pas encore intégré le programme d'anglais général.		7'500 CHF
Niveau 5		Soutien complet en matière de besoins éducatifs spécifiques Intégration au programme général lorsque cela est possible (en fonction de l'âge et des besoins de l'individu). Programme spécial sur mesure avec assistance individuelle à l'élève, lorsque cela est jugé nécessaire.	Sur demande